

Image not found or type unknown



## Conditions pour avoir un récépissé

Par **zeta**, le **06/05/2011** à **16:36**

Bonjour,

Je suis étudiante étrangère de nationalité mauricienne et la date d'expiration de mon titre de séjour est le 20 aout. mais je ne serais pas en France durant cette période. Je pars en vacances en juillet et je retourne en septembre. Est-ce que j'ai le droit de faire une demande d'un récépissé pour pouvoir voyager? si oui, à quelle condition? et est-ce que c'est vrai que la préfecture ne donne plus de récépissé au étudiants?